

La trêve scolastique

Lorsque les victimes des guerres féodales furent excédées des maux que ces guerres entraînaient, l'Église ordonna la trêve de Dieu. Il serait désormais interdit de se battre durant certains jours prévus au règlement, quitte à se rattraper pendant les périodes guerroyables.

La guerre n'en était pas moins moralement condamnée.

Lorsque les hommes prirent conscience des dangers individuels et sociaux de l'alcoolisme, on ordonna la fermeture des débits de boissons, comme on sonne le couvre-feu en cas d'attaque, et on limita la production et la vente des alcools. Ceux qui voulaient boire pouvaient encore s'en passer l'envie à leurs risques et périls, mais la lutte contre l'alcoolisme était désormais déclenchée.

On a cru longtemps que les devoirs du soir étaient, comme la boisson, un mal non seulement nécessaire mais salutaire, qui donnaient de l'assise et du tonus, et préparaient les générations savantes, fortes et disciplinées. Et on en a abusé.

On s'est rendu compte alors que ces devoirs du soir, supportables, comme le vin, à faibles doses, risquaient, par un usage immodéré, de produire de radicales et définitives intoxications, causes profondes de dégénérescence.

Le ministre a ordonné la trêve : défense d'ingurgiter des devoirs de 5 heures du soir à 8 heures du matin, avec possibilité cependant, comme pour l'alcool, de se rattraper pendant les heures de classe.

Nous pouvons aujourd'hui, officiellement, placarder sur les murs des écoles et des mairies, la formule lapidaire : « Le devoir (scolaire) est un poison. » Et le poison interdit aux heures de trêve ne saurait être recommandables aux heures licites. Il est désormais marqué.

A notre « Ligue antiscolastique » de l'éliminer en le remplaçant partout, à l'école comme à la maison, par la boisson saine et vivifiante, par l'activité enthousiasmante qui porte le beau nom de Travail.

Attention, ne confondons pas le mot devoir dans son sens scolastique avec la notion éducative et morale de « devoir », fondement philosophique de toute pédagogie.